

# Bassin d'Arcachon Ecologie



## Liste de propositions pour l'amélioration du nautisme et de la plaisance dans le sens du respect de l'Environnement du Bassin d'Arcachon



Janvier 2008

**Les mesures à développer auront, dès aujourd'hui, intérêt à anticiper les grandes actions de protection bientôt applicables: entrée probable de la Baie d'Arcachon dans la Convention Ramsar, création prochaine d'un Parc Naturel Marin.**

### Nautisme et pollutions

<b>Critères</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Fonder le suivi phytosanitaire du Bassin d'Arcachon sur les critères des eaux de production aquacole</b> et non sur les seules indications des eaux de baignade, dix fois moins exigeantes.</li><li>• <b>Se conformer aux directives européennes</b> : Directive Cadre sur l'Eau, REACH et préconisations du rapport de juin 2007 sur l'amélioration des caractéristiques environnementales des moteurs des bateaux de plaisance.</li></ul>
<b>Nautisme en amont du plan d'eau</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer non seulement le suivi des pollutions issues du nautisme sur le Bassin mais aussi celles résultant de la <b>navigation sur les lacs, rivières et canaux en amont de la Baie.</b></li></ul>
<b>Plaisance sans moteur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Encourager la plaisance alternative au tout-moteur</b> : aviron, voile... ; le Bassin d'Arcachon est un milieu propice à ces activités en ce qu'il présente un moindre risque, comparé à d'autres côtes.</li></ul>
<b>Energies alternatives</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour la navigation à moteur, <b>promouvoir les énergies alternatives</b> : électricité, gaz, solaire, etc.</li></ul>
<b>Transport en commun</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Favoriser les déplacements des personnes par groupes</b>, sur des bateaux utilisant ces énergies alternatives.</li><li>• <b>Installer des lignes de traversée du Bassin à tarif accessible</b> pour encourager ces transports groupés.</li></ul>
<b>Location</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le partage des bateaux permet de réduire le nombre d'unités nautiques : <b>promouvoir la location de bateaux pour de courtes périodes.</b></li></ul>
<b>Off-shore</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Interdire les navires off-shore pour le nautisme intra-Bassin</b> : équipés d'échappements libres, ces bateaux sont excessivement polluants, rapides et bruyants ; leur vitesse est, potentiellement, accidentogène ; les dimensions de la Baie ne permettent pas d'accueillir sans dommages ces « Formules 1 de la Mer ».</li></ul>
<b>Jet-skis et scooters des mers</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Réguler la vitesse, la pollution</b> (hydrocarbures, pollution sonore) des jet-ski et scooters des mers ; les soumettre aux <b>réglementations sur les espaces sensibles.</b></li><li>• <b>Eliminer graduellement les jet-skis et scooters marins dotés de moteurs deux-temps</b> ; n'autoriser que les moteurs quatre temps.</li><li>• <b>Empêcher les concentrations de plus de cinq jet-skis et/ou scooters des mers</b>, pour réduire les nuisances sonores.</li></ul>
<b>Réguler toutes les nuisances sonores</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• A terre, <b>aucun engin de loisir ne doit faire plus de 80 décibels</b> : la même règle devrait s'appliquer aux navires et autres engins nautiques.</li></ul>
<b>Privilégier les moteurs moins polluants</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Privilégier, grâce à des <b>incitations financières</b> et un système de « <b>Vignette Verte</b> », les moteurs à quatre temps les moins « gourmands », ou encore les moteurs à injection à deux temps récents ; accélérer la disparition des anciens moteurs deux temps, polluants. <b>Fixer un échéancier</b> à ce renouvellement du parc des moteurs les plus polluants.</li></ul>
<b>Contrôles anti-pollution</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soumettre les navires à moteur, à partir d'une certaine puissance, à des <b>contrôles anti-pollutions périodiques</b>, comparables à ceux que subissent les automobiles.</li></ul>
<b>Pompes à essence propres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Aménager les pompes à essence</b> pour éviter les pollutions à tous les niveaux de distribution du carburant : fuites à la pompe, déversements en pleine eau lors du remplissage.</li></ul>

## Pollutions (suite)

<b>Récupération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organiser la récupération des carburants, de l'huile usée, des filtres et accumulateurs.</b></li> </ul>
<b>Zones de carénage propre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Limiter les pollutions et écoulements en mer sur les zones de carénage</b>, souvent problématiques ; assurer, sur ces aires, la <b>récupération des résidus de peinture</b> et le <b>stockage des conteneurs</b> pour en assurer le traitement ultérieur.</li> <li>• <b>Munir les aires de carénage de bacs débourdeurs-déshuileurs.</b></li> </ul>
<b>Carénage à sec</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer plusieurs aires de carénage à sec</b> pour le nettoyage des coques exemptes de peintures antifouling.</li> <li>• Tout port ostréicole ou de plaisance doit être équipé d'une <b>aire de carénage avec portique de lavage.</b></li> <li>• <b>Les prix doivent rester attractifs</b> pour encourager les propriétaires de bateaux à utiliser ces aires de carénage.</li> </ul>
<b>Nocivité des antifoulings</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déterminer la nocivité des peintures anti-salissures</b>, en prenant en compte à la fois les principes actifs, les solvants et l'érosion des peintures, que ce soit par ablation (éclatement du film, dégradation physique) ou hydrolyse (dégradation chimique).</li> </ul>
<b>Contrôles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcer les contrôles sur ces peintures</b> car certains antifouling interdits continuent d'être vendus hors du circuit commercial officiel.</li> </ul>
<b>Peintures tolérées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Répertorier les peintures antifouling tolérées</b> sur le Bassin d'Arcachon et afficher cette liste.</li> </ul>
<b>Vers l'interdiction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Atteindre rapidement à la limitation puis à l'interdiction des antifouling.</b></li> <li>• Rendre obligatoire un nettoyage périodique à sec des bateaux au mouillage pendant de longues périodes.</li> </ul>
<b>Détergents non-toxiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conseiller aux plaisanciers et professionnels l'emploi de détergents non toxiques et sans phosphate</b> ; exclure les produits les plus agressifs et nocifs, dangereux pour l'Environnement.</li> </ul>
<b>Rotation des mouillages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mettre en place des incitations financières à la rotation des mouillages</b> ; avantager la location brève de corps-morts.</li> </ul>
<b>Cesser de développer les ports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cesser de créer et développer les ports de plaisance</b>, lesquels détruisent les espaces naturels et multiplient les nuisances : vases souillées, pollution par les hydrocarbures et les peintures antifouling, pollution sonore.</li> </ul>
<b>Chasser les bateaux-ventouses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Exclure la pratique des « House-boat » et similaires</b> qui subsiste en dépit de l'Arrêté inter-préfectoral du 13 juin 1985.</li> </ul>
<b>Stockage à terre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Favoriser le stockage des bateaux à terre</b>, en évitant de consommer, à cette fin, les espaces naturels. Arrêter ainsi l'emploi d'antifouling et assurer un meilleur contrôle des pollutions.</li> </ul>
<b>Eaux grises, eaux noires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les eaux grises contiennent des toxines, phosphates, chlore, sels minéraux, métaux, bactéries : <b>mettre en place tous les dispositifs pour la collecte des eaux grises et des eaux noires.</b></li> </ul>
<b>Ramassage des déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organiser le ramassage régulier des déchets</b> en assurant, autant que possible, leur tri, leur recyclage, leur réutilisation.</li> </ul>
<b>Traitement des vases portuaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Munir chaque port d'une installation permettant le traitement adapté de ses vases portuaires.</b></li> <li>• Garantir que les produits des dragages portuaires soient analysés, classés, évacués, traités et stockés à terre, en inertant les particules nocives.</li> </ul>
<b>Politique « ports propres »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mettre en place une politique de « Ports propres »</b> comme cela se pratique déjà dans le Languedoc-Roussillon depuis 1997.</li> </ul>
<b>Considérer toutes les pollutions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prendre en compte et juguler toutes les pollutions</b> : déchets, antifoulings, hydrocarbures, pollutions lumineuse et auditive...</li> </ul>

## Conservation de la biodiversité

- |  |   |
|--|---|
| <b>La biodiversité comme baromètre</b>                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La biodiversité aquatique et semi-aquatique est appelée à être le baromètre de l'amélioration du nautisme et de la restauration des écosystèmes de la Baie. <b>Cette évaluation devrait prendre en compte diverses espèces représentatives</b> : mollusques, vers, poissons, crustacés, oiseaux, algues, plantes.</li> </ul>   |
| <b>Réduction de la pression sur les espaces naturels sensibles</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place davantage de zones réglementées pour en <b>préserver la biodiversité. Réduire la pression de la plaisance –motorisée ou non- et, globalement, de la présence humaine sur les espaces naturels</b> : sites Natura 2000, Réserves Naturelles, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), Zones de Préemption Espaces Naturels Sensibles (ZPENS), Zones de Protection Spéciale (ZPS), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Sites Inscrits et Classés, propriétés du Conservatoire du Littoral, espaces maritimes et terrestres cartographiés dans le Schéma de Mise en Valeur de la Mer « Nature » ou « Environnement », autres sites éco-sensibles, zones de nidification ou de gagnage, espaces de quiétude pour la faune littorale, réserves de chasse maritime, prés-salés et schorre, nourrisseries et frayères principales de l'ichtyofaune...</li> <li>• Il s'agit de <b>maintenir dans ces espaces fragiles des biocénoses intactes.</b></li> <li>• <b>Réguler strictement la vitesse afin de ne pas causer de turbulences à proximité des rivages</b> : danger d'érosion, brassage des fonds, accroissement de la turbidité de l'eau, destruction de nids, de couvées, d'habitats aquatiques et fauniques.</li> <li>• <b>Effectuer un panneautage informatif</b> sur place et dans les services portuaires ; <b>installer un balisage facilement identifiable</b> délimitant les espaces protégés où les activités nautiques et touristiques sont restreintes.</li> <li>• <b>Il convient également de prévoir des zones fermées au public.</b></li> </ul> |
| <b>Zostères</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Protéger les zones de zostères</b> : cette plante aquatique, vitale à la vie faunique de la Baie, régresse pour diverses raisons. Elle est clairement affectée par les ancrages, les corps-morts, la pêche à pied et aux filets...</li> </ul>   |
| <b>Seiches</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déterminer des zones de reproduction des seiches afin de préserver ces territoires</b> et d'assurer la préservation de l'espèce.</li> </ul>   |
| <b>Esteys</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Limiter la navigation, la vitesse, le mouillage dans les esteys.</b></li> </ul>   |
| <b>Anticiper la montée des eaux</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prendre en compte le réchauffement climatique et la montée de la Mer</b> ; anticiper et observer la perte des territoires sensibles (cf. pour évaluation générale, les études du Conservatoire du Littoral et de l'IFEN.)</li> <li>• En raison des risques de destruction de milieux dus aux remous occasionnés par les bateaux, <b>l'accès et la vitesse doivent faire l'objet de réglementations plus strictes aux abords des zones menacées par la montée des eaux et le risque d'érosion.</b></li> </ul>  |
| <b>Zone protégée de 500m</b>                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans ces buts de préservation des zones éco-sensibles, <b>le principe -adopté à Porquerolles- d'interdire la navigation à moins de 500m des rives –sauf pour entrer dans les ports et en sortir- est applicable intra-Bassin.</b></li> </ul>   |
| <b>Milieux dégradés</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les milieux dégradés ; empêcher que les dommages ne se poursuivent, <b>réguler l'accès pour permettre l'auto-restauration des écosystèmes.</b></li> </ul>  |
| <b>La Réserve Naturelle du Banc d'Arguin</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Réserve Naturelle (RN) du Banc d'Arguin est un remarquable site de nidification, d'hivernage et une importante halte migratoire. <b>Il est donc nécessaire de considérer prioritairement ce rôle écologique et de protéger la Réserve de ce qui la menace</b> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>préserver tout le périmètre face aux diverses perturbations et dégradations</b> ;</li> <li>- <b>contrôler tout ce qui entraîne la désertion du Banc par les oiseaux dérangés</b> : tourisme, plaisance, mouillage, dégradation des fonds, fréquentation à l'intérieur de la conche, feux, piétinement des végétaux, divagation des personnes et des chiens, excès de la pêche à pied, etc.</li> <li>- <b>appliquer strictement l'arrêté inter-préfectoral n° 2004/13 qui interdit la pratique du kite-surf sur le périmètre de la RN</b>: la voile du kite-surf survolant à vive allure les oiseaux au repos, au nid, au gagnage ne peut que les effaroucher. Ce « vol » est similaire à celui des rapaces que les oiseaux craignent terriblement.</li> <li>- <b>concrétiser urgemment le projet d'un nouveau décret ministériel qui étendra le périmètre de la RN; élargir considérablement la Zone de Protection Intégrale, actuellement trop réduite.</b></li> </ul> </li> <li>• <b>L'accès au site devrait être orienté vers la découverte pédagogique encadrée.</b></li> </ul>   |

### Prélèvements sur les écosystèmes

- Le Bassin d'Arcachon est une frayère pour l'ichtyofaune et un milieu où les coquillages jouent un rôle important dans le dynamisme des écosystèmes : il faut donc **faire en sorte que la fréquentation et la pêche** –par les professionnels et les amateurs– **épargnent des zones suffisantes** faisant office de réservoirs de biodiversité.
- Lister les périodes de frai suivant les différentes espèces de poisson et en informer les pêcheurs professionnels et amateurs permettrait **une gestion durable de la faune aquatique**.
- **Augmenter considérablement la « zone 2 » interdisant la pêche amateur près d'Audenge**, afin que celle-ci intègre l'Estey de Malprat et la Pointe de Leyre ; cette zone 2 devrait également **intégrer la Zone de Protection Spéciale dédiée à la protection de l'avifaune**.

**Assortir ces principes d'une interdiction de mouillage et d'effectuer des contrôles fréquents.**

### Toutes les pratiques

- **Contrôler la pêche des plaisanciers** ; sanctionner systématiquement la vente du poisson par les non-professionnels.
- Prendre en compte toutes les pratiques dans les zones réglementées, y compris voile, jet-ski, windsurf, kite-surf, ski nautique, kayak, aviron...

### Respect des écosystèmes

- Prendre en exemple, intégrer et élargir à d'autres activités nautiques, les principes de respect des écosystèmes énoncés par la Fédération de la plaisance en Kayak de Mer dans « **Le bon usage des espaces naturels marins par les kayakistes** ».

## Pédagogie

### Application des réglementations

#### Amélioration des comportements

- **Améliorer les comportements** :
  - de l'ensemble des usagers du plan d'eau vis-à-vis du milieu, de ses ressources et de ses habitants naturels ;
  - de l'ensemble des usagers du plan d'eau, les uns vis-à-vis des autres ;
  - des plaisanciers vis-à-vis des professionnels de la Mer et de leurs zones de travail.
- **Faire respecter l'arrêté réglementant la navigation et le stationnement près des concessions ostréicoles.**

#### Diffusion du Guide plaisance

- Pour l'éducation du public, il est utile de **diffuser le plus largement possible le « Guide plaisance du Bassin d'Arcachon »**, publié par le Ministère de l'Ecologie et les Affaires Maritimes, et mis à jour en juin 2007.

#### Equipe pédagogique

- Une équipe pédagogique, circulant sur une embarcation « écologique » -bateau électrique, par exemple- pourrait effectuer **une surveillance permanente sur le plan d'eau**.

#### Limitations de vitesse

- **Réduire la vitesse sur toute la Baie**- particulièrement en période de pointe : juillet, août, week-end de l'arrière-saison- permettrait de réguler nombre de nuisances : pollutions aux hydrocarbures, pollutions auditives, remous et vagues nuisibles aux rivages et zones écologiquement sensibles, risques d'accidents.
- De façon générale, les actuelles limitations de vitesse sont mal appliquées, la distance de 300m est mal évaluée et, au regard du nombre d'embarcations en infraction, **les contrôles sont à renforcer**.
- Il est surprenant de constater que la zone tolérant une vitesse de 30 nœuds, du 15 septembre au 15 juin, inclut arbitrairement des espaces aussi fragiles que le Grand Banc, au Sud du Chenal du Courbey, et la moitié de la Conche du Mimbeau.
- **Aucune zone ni période ne devrait admettre une vitesse de 30 nœuds.**
- Appliquer l'Arrêté du 4 mai 1965 par lequel « *la circulation [...]est interdite dans le Bassin d'Arcachon à moins de 300 mètres du bord des eaux à l'instant considéré, à une vitesse supérieure à 5 nœuds.* »
- **Aucune dérogation ne devrait pouvoir être accordée** pour des compétitions sportives, comme le prévoit le texte de l'Arrêté.

#### Encadrer et éclairer le public

- Sur les territoires sensibles, **autoriser seulement le transport de petits groupes de visiteurs, encadrés**, afin de donner une dimension pédagogique à ces visites.